

## La formation de conduite AAC (conduite accompagnée)

---

**La conduite accompagnée:** (ou apprentissage anticipé de la conduite) accessible dès l'âge de 15 ans, cet apprentissage comporte une formation dispensée par l'auto-école et une formation de conduite accompagnée d'au moins un an (jusqu'à trois ans). cette méthode, qui n'est pas réservée qu'aux mineurs, permet à l'élève d'apprendre à son rythme, et d'acquérir toutes les compétences et la confiance nécessaires à la réussite à l'examen du permis de conduire. De plus, en choisissant cette formation, l'élève prêt pour l'examen peut s'y présenter dès l'âge de 17 ans et demi.



**Tarif de la formation AAC:** 1600 Euros

## La formation CS (conduite supervisée)

**La conduite supervisée:** accessible dès l'âge de 18 ans, cette méthode d'apprentissage vient compléter la formation au permis B dispensée par l'auto-école. En effet à la fin de la formation initiale et suite à un rendez-vous à l'issue favorable avec l'auto-école, l'élève, avec son accompagnant, peut acquérir une première expérience de la route afin de se présenter à l'examen de façon plus sereine. Cette méthode permet à l'élève d'être plus confiant, autonome, et surtout cette formation ne comporte aucun coût supplémentaire!